

RENNES, le 06 mars 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ORDINATION DE 3 DIACRES PERMANENTS POUR LE DIOCESE DE RENNES

Dimanche 11 mars 2018, monseigneur Pierre d'Ornellas, archevêque du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, ordonnera 3 nouveaux diacres permanents en la cathédrale de Rennes.

Dimanche 11 mars le diocèse de Rennes comptera trois nouveaux diacres permanents : Jean-Pierre Briard, marié à Agnès, de la paroisse Saint Conwoïon en Pays de Redon, Bernard Grovalet, marié à Marie, de la paroisse Saint Florent de Vitré Nord et Jean-Pierre Trouslard, marié à Alice, de la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus à Rennes.

Monseigneur d'Ornellas les ordonnera dimanche 11 mars à 15h30 en la cathédrale de Rennes, en présence de leurs familles et de la communauté chrétienne.

Glossaire :

Le diacre permanent est un chrétien qui a reçu par l'imposition des mains de l'évêque, l'ordination sacramentelle du diaconat. Cette très ancienne forme d'engagement au service de l'Église a été restaurée sous sa forme permanente par le Concile Vatican II. C'est un ministère ordonné qui confère le pouvoir de baptiser et de prêcher.

Au service de l'Église locale (c'est l'étymologie du terme diaconat), les diacres permanents sont pour la plupart, mariés et exercent une profession. Ils ont, dans l'organisation pastorale de l'Église diocésaine, une mission particulière confiée par l'évêque.